



Pommier / Poirier

N°10
25/04/2019



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin

sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Zone
Limousin N°XX
du XX/XX/XXXX »*



Edition **Zone Limousin**
Départements Nord 24/19/87/23

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier

- **Stade F2 (BBCH 65) à H (BBCH 69).**
- **Tavelure** : risque de contamination pour l'ensemble des variétés lors des prochains épisodes pluvieux.
- **Oïdium** : contamination possible en période pluvieuse et sur parcelle touchée en 2018.
- **Feu bactérien** : période de forte sensibilité avec la hausse des températures.
- **Pucerons cendrés** : période à risque en cours.
- **Carpocapse** : pièges à poser dès à présent.




Poirier

- **Stades H (BBCH 69) à I (BBCH 71).**
- **Psylle du poirier** : risque de ponte et des éclosions de larves de 2^{ème} génération en cours en secteurs précoces.

Pommier

• Stades phénologiques

Les stades dominants pour Golden, variété principale cultivée sur la zone Limousin, sont F2 - G pour les secteurs tardifs et G - H pour les secteurs précoces.

Code BBCH	Stade	Description	Photo
6 = Floraison			
64 - 65	F2	PLEINE FLORAISON Toutes les fleurs de 50 % des bouquets sont ouvertes ou plus de 50 % des fleurs sont ouvertes, les premiers pétales tombent.	
66 - 67	G	FLORAISON DECLINANTE La plupart des pétales sont tombés.	
68 - 69	H	FIN DE FLORAISON La plupart des pétales sont tombés.	

• Tavelure (*Venturia inaequalis*)

Suivi des projections de spores

Les épisodes pluvieux du 20 au 25 avril ont entraîné des projections de spores significatives sur les différents sites.

	Lieux	Du 20 au 21/04	Du 23 au 24/04	Du 24 au 25/04	Cumul spores projetées
Nombre de spores piégées par les capteurs* situés à :	ORGNAC / VEZERE (COOPLIM)	3 770	Absence de données		35 693
	OBJAT (FREDON Limousin)	911	735	156	9 361
	ST YRIEIX LA PERCHE (INVENIO)	745	7433	2 225	24 470

*La différence de quantité de spores captées entre les deux sites s'explique par l'utilisation de deux capteurs différents (Type Marchi à Orgnac et St Yrieix et Type Burkard à Objat) et aussi par un inoculum tavelure plus ou moins important dans le lit de feuilles.

Modélisation

Le modèle a conclu à des risques de contaminations nuls à légers pour les périodes de pluies du 20 au 24 avril sur l'ensemble des secteurs à cause d'une durée d'humectation de 10 à 16 heures couplée à une température moyenne inférieure à 11°C.

Les pluies survenues du 24 au 25 avril ont entraîné des projections de spores qui a fortiori ont engendré des contaminations. Le niveau de risque de contamination, qui dépend de la durée d'humectation et de la température moyenne lors de cette période, **pourrait a priori être de niveau léger à assez grave.**

A ce jour, le modèle annonce que selon les secteurs :

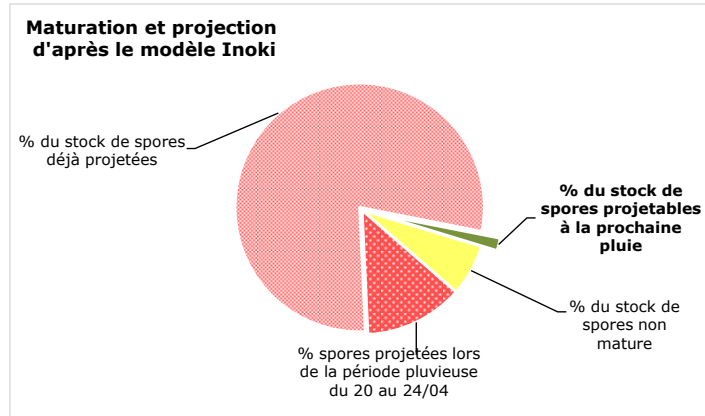
- 87 à 95 % du stock annuel a été projeté.
- 11 à 15 % de spores du potentiel annuel auraient été projetées lors des épisodes pluvieux du 20 au 24 avril.
- 1 à 3 % de projections de spores ont pu avoir lieu lors des pluies du 24 au 25/04.

Observations du réseau

Aucune tache de tavelure n'a encore été observée.

Le modèle de simulation indique que **des sorties de taches devraient être visibles**

- **depuis le 23 - 25/04** pour les contaminations du 6/04 au 07/04.
- **à partir du 4 - 6/05** pour les contaminations du 20 au 21/04.



Evaluation du risque

Lors des prochains épisodes pluvieux, **le niveau de risque de contaminations pourrait être élevé d'autant plus que les températures moyennes devraient être plus douces.** De ce fait, les spores auront besoin d'une durée d'humectation moins longue pour germer (voir le tableau ci-dessous).

Toutes les contaminations sont à prendre en considération dans tous les secteurs car la période de floraison et de pousse (apparition de nouvelles feuilles) augmente la sensibilité de la végétation à la tavelure.

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace) :

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

• Feu bactérien

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs : la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses), la présence d'inoculum dans l'environnement et des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie (Cf. tableau ci-dessous).

Température maximale	Température minimale	Pluie
>à 24°C	-	-
>à 21°C	>à 12°C	-
>à 18°C	>à 10°C	2 mm

Evaluation du risque

La période de floraison est une période de forte sensibilité au feu bactérien.

Les températures annoncées à partir du 29/04 devraient être *a priori* favorables aux infections.

Lorsqu'un foyer est décelé, la maladie doit impérativement être éradiquée le plus rapidement possible afin d'éviter toute propagation.

Les pousses infectées devront être supprimées le plus tôt possible après leur apparition, en les coupant nettement plus bas que la zone nécrosée, et ce afin d'éviter de nouvelles contaminations. Attention, les rameaux se développant après une telle opération sont très réceptifs à la bactérie. Brûler les rameaux atteints et désinfecter les outils de taille.

- **Pucerons cendrés (*Dysaphis plantaginea*)**

Observations du réseau

On observe une remontée des populations dans de nombreuses parcelles.

Le seuil indicatif de risque est atteint dès que la présence de puceron cendré est notée dans la parcelle.

Evaluation du risque

Période d'évolution en cours.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage (Cf. Note de service DGAL/SDQP/2019-144 du 13/02/2019) en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

Le réseau de piégeage mis en place sur différents secteurs pour quadriller le bassin de production n'a pas encore permis de détecter le vol du papillon.

Modélisation

Les simulations indiquent que les premiers papillons devraient émerger à partir :

- ✚ du 20 – 25 avril en secteurs précoces (Voutezac (19)).
- ✚ du 1^{er} – 6 mai en situation de plateau (Lubersac (19)).
- ✚ du 7 – 12 mai en secteurs tardifs (Nord Haute-Vienne, Creuse).

Evaluation du risque

Actuellement, le risque est nul. Le risque débutera avec la reprise d'activité du carpocapse (émergence – accouplement – ponte) et la présence de jeunes fruits.

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de ce ravageur, les pièges à phéromones sont à installer dès à présent.

- **Tordeuse orientale du pêcher (*Cydia molesta*)**

Observations du réseau

Le réseau de piégeage mis en place sur deux parcelles nécessitant une surveillance de ce ravageur a permis de détecter des papillons.

Modélisation

Les simulations indiquent que, selon les secteurs de précocités, le risque des pontes débuterait à partir des 26/04 – 6/05 et celui des éclosions à partir des 9 – 18/05.


Evaluation du risque

Actuellement, le risque est nul. Le risque débutera avec l'intensification des pontes et la présence de jeunes fruits.

Poirier

- **Stades phénologiques**

Les stades dominants sont **H à I** selon les variétés et les secteurs.

Code BBCH	Stade	Description	Photo
6 = Floraison			
68 - 69	H	FIN FLORAISON Tous les pétales sont tombés.	
7 = Développement des fruits			
71	I	NOUAISON Diamètre des fruits jusqu'à 10 mm, chute physiologique des jeunes fruits.	

- **Psylle (*Cacopsylla pyri*)**

Observations du réseau

Des adultes de seconde génération sont observés en tous secteurs. Des pontes sont présentes en tous secteurs.

Seuil indicatif de risque : 10 % de pousses occupées par des œufs ou des larves pour 100 pousses observées du stade B à C.

Evaluation du risque

La gestion de ce ravageur ne pourra maintenant s'envisager que sur les jeunes larves de 2^{ème} génération.

Mesures prophylactiques : Le développement de ce ravageur est favorisé par une forte croissance végétative. Il est donc indispensable d'adopter une irrigation et une fertilisation raisonnées afin d'éviter les excès de végétation. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

- **Feu bactérien**

Evaluation du risque

La période de floraison est une période de forte sensibilité au feu bactérien.

Les températures annoncées à la hausse à partir du 29/04 devraient être *a priori* favorables aux infections.

- **Tavelure**

Evaluation du risque

Le risque de contamination existe si les conditions d'humectation du feuillage et de températures sont réunies pour permettre aux spores de germer et d'infecter le végétal.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Le lien pour la note « abeilles » :

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Zone Limousin sont les suivantes : FREDON Limousin, la Chambre d'agriculture de Corrèze, INVENIO, COOPLIM, LIMDOR, MEYLIM, SICA du Roseix, la Coopérative fruitière de Pompadour, le CFPPA de Saint-Yrieix-La-Perche et l'exploitation du LEGTPA de Brive Voutezac.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".